



DEBAT GENERAL

**XI^e CONFERENCE D'EXAMEN DU TRAITE DE
NON PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES**



DÉCLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

PAR

**S.E.M. TIÉMOKO MORIKO
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DE L'ONU**

**A vérifier au prononcé
New York, le 29 avril 2026
Salle de l'AG**

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite pour votre élection à la présidence de cette Conférence et vous assure de sa pleine coopération dans la conduite de nos travaux.

La Côte d'Ivoire souscrit aux déclarations faites par le Groupe africain ainsi que le Mouvement des Non-Alignés et souhaite faire, à titre national, les observations suivantes :

Monsieur le Président,

Plus de cinq décennies après son entrée en vigueur, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération. Pourtant, force est de constater que sa crédibilité est aujourd'hui mise à l'épreuve.

En effet, cette Conférence se tient dans un contexte international marqué par une fragmentation accrue de l'ordre multilatéral, une montée des rivalités stratégiques entre grandes puissances et un affaiblissement progressif des instruments de désarmement. Ces tendances préoccupantes fragilisent l'architecture de sécurité collective.

Le risque nucléaire, que certains pensaient relégué au passé, réapparaît aujourd'hui sous des formes nouvelles, alimenté par la modernisation des arsenaux, le développement de technologies émergentes et l'érosion des mécanismes de confiance.

Monsieur le Président,

La présente Conférence d'examen n'est pas un rendez-vous ordinaire: c'est un test de vérité pour la crédibilité de l'architecture internationale de désarmement.

En effet, dans ce contexte de reconfiguration profonde des équilibres mondiaux, la mise en œuvre équilibrée et non sélective des trois piliers du TNP est un test de notre sagesse collective.

S'agissant du désarmement, la Côte d'Ivoire exprime sa profonde préoccupation face au manque de progrès substantiels dans la réduction des arsenaux nucléaires.

Elle appelle les États dotés à faire preuve de leadership et à honorer leurs engagements.

À cet égard, la délégation ivoirienne réaffirme sa conviction dans la complémentarité du TNP avec les autres instruments de désarmement tels que le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) et le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN).

En matière de non-prolifération, mon pays réitère son attachement au rôle central des garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et appelle au respect scrupuleux des obligations internationales et du renforcement du régime de garanties. La prévention de toute forme de prolifération est ainsi primordiale. À cet égard, ma délégation considère qu'il est essentiel de garantir la pérennité et de renforcer l'opérationnalisation du Système international de surveillance de l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (OTICE), dont la Côte d'Ivoire abrite deux stations.

Monsieur le Président,

Concernant les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, ce troisième pilier constitue pour la Côte d'Ivoire et pour l'ensemble du continent africain, un enjeu de développement d'une portée immédiate et concrète. Ma délégation insiste sur la nécessité de garantir un accès équitable aux technologies nucléaires à des fins pacifiques, en particulier pour les pays en développement.

La Côte d'Ivoire se félicite ici de sa coopération technique avec l'AIEA, traduite par l'ouverture à Abidjan du premier centre de radiothérapie du pays et par le renforcement de nos capacités en matière de sûreté radiologique. Ces acquis illustrent le bénéfice tangible que le TNP peut apporter aux populations africaines. Ma délégation appelle donc à un renforcement substantiel du programme de coopération technique de l'AIEA au profit des pays en développement, afin que l'atome serve

résolument la santé, l'agriculture, l'environnement et la sécurité alimentaire.

La Côte d'Ivoire est fière d'être partie au **Traité de Pelindaba, qui fait du continent africain** un exemple concret d'engagement en faveur du désarmement nucléaire. En faisant le choix de la sécurité collective sans armes nucléaires, l'Afrique fait le choix de la confiance plutôt que celui de la dissuasion. Ce choix, loin d'être un renoncement, est une vision.

Monsieur le Président,

Le déficit de confiance entre les États parties est aujourd'hui l'un des principaux obstacles aux avancées concrètes.

C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire appelle à :

- un renforcement du dialogue stratégique inclusif ;
- une revitalisation du multilatéralisme ;
- et une approche fondée sur la responsabilité collective.

Monsieur le Président,

Trois conférences d'examen successives sans document final de fond constitueraient un signal regrettable pour le multilatéralisme du désarmement. Nous disposons des instruments, de la légitimité et de l'obligation morale d'agir car le maintien du statu quo n'est plus une option viable. L'histoire du désarmement est faite de moments de courage politique, nous sommes à l'un de ces moments.

Pour sa part, la Côte d'Ivoire, en tant qu'acteur engagé du multilatéralisme, réaffirme son attachement résolu à un monde libéré des armes nucléaires, fondé sur la sécurité collective, la coopération et la confiance mutuelle.

Je vous remercie.